

Décision n° P 2021- 86 en date du 25 OCT. 2021
**du président du directoire portant désignation de la personne
responsable de l'accès aux documents administratifs
et des questions relatives à la réutilisation des informations
publiques et portant délégation de signature**

Le président du directoire,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles L. 300-2, L. 330-1 et R. 330-2 à R. 330-4,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 17,

Vu le décret du 17 mars 2021 portant nomination à compter du 22 mars 2021 de M. Jean-François MONTEILS en tant que membre et président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris ;

Vu la décision n° D 2020-25 en date du 27 novembre 2020 portant organisation de la Société du Grand Paris.

Décide :

Article 1

Mme Pauline BOUCHAYER, adjointe de la directrice juridique au sein de la direction juridique de la Société du Grand Paris, est désignée personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

Article 2

Délégation est donnée à Mme Pauline BOUCHAYER en sa qualité de personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques, à l'effet de signer, au nom du président du directoire, tout acte ou document relevant de l'exécution de ces attributions.

Article 3

La décision P2020-59 du 24 septembre 2020 est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret du 7 juillet 2010 susvisé.

Fait à Saint-Denis

25 OCT. 2021


Jean-François MONTEILS